



Jeudi 5 juin 2025 à 19h
 à l'Espace Landowski
 28 avenue André Morizet
 Boulogne-Billancourt.

Suivez-nous sur nos réseaux





DOSSIER DE PRESSE

Lors de sa treizième édition, le jury du Prix Média Enfance Majuscule s'est réuni le 5 avril 2025 pour délibérer.

Cette année, un grand nombre de documents de qualité ont montré une forte prévalence du traitement des cybercriminalités sous toutes leurs formes.

Enfance Majuscule note une nette augmentation des documents qui sont soumis à l'appréciation du jury, et qui rendent sans doute compte d'une prise de conscience progressive par les chaînes de leur rôle précieux en matière de protection de l'enfance.

Suivez-nous sur nos réseaux



Contact

06 38 10 54 23

contact@enfance-majuscule.fr

Récompenser les émissions diffusées sur les chaînes françaises tout au long de l'année, relève de la prévention et s'inscrit directement dans les objectifs majeurs d'Enfance Majuscule :

• Plus large sera le public ayant accès à la force des images concernant l'enfant et ses droits, plus nous verrons des changements s'opérer.

• Ces récompenses sont une reconnaissance qui donne aux producteurs les moyens de traiter à nouveau des sujets sensibles pour lesquels les chaînes ont peu de cases horaires disponibles.

Décerné par des professionnels du terrain psychosocial et des spécialistes des médias, ce Prix nous concerne tous.

Le Prix Enfance Majuscule

Un outil de prévention

Ce Prix se divise en cinq catégories

- Jeunesse
- Fiction
- Documentaire tourné en France
- Documentaire tourné à l'étranger
- Prix Simone Chalon de la personnalité remarquable

Il est destiné à récompenser des émissions de télévision qui, par leur qualité et leur contenu, ont cherché à améliorer l'information et la sensibilisation du public dans les domaines suivants :

- l'enfance en danger
- les droits de l'enfant
- la protection de l'enfance
- la prévention en matière de violence, de maltraitance
- la résilience des enfants

Le Prix

Il correspond à un programme qui est généralement choisi à l'unanimité du jury pour l'originalité du sujet traité, la qualité de son contenu et de sa réalisation, l'éclairage qu'il propose sur un droit bafoué de l'enfant.

La mention

Le programme proposé est, soit innovant, soit très efficace dans son approche ou dans sa réalisation, et permet de mettre en lumière une problématique de protection de l'enfance.

Prix Simone Chalon de la personnalité remarquable

Simone Chalon, Présidente d'Enfance Majuscule pendant plus de 40 ans, chevalier de la légion d'honneur, a lutté toute sa vie contre les violences faites aux enfants. Nous avons fait le choix de lui dédier un prix, car nous sommes convaincus que le combat d'une personnalité remarquable pour son action en faveur des droits de l'enfant, doit être mis en lumière d'une manière spécifique.



Enfance Majuscule vous invite au Prix Media



La présidente Patricia Chalon

Psychologue-psychothérapeute,
Présidente d'Enfance Majuscule.



Le parrain de l'association Michel Cymes

Médecin spécialiste,
il anime de nombreuses
émissions télévisuelles.
Depuis 20 ans, il est parrain
d'Enfance Majuscule.



Le parrain du prix Bernard Golse

Pédopsychiatre, Professeur des
universités-praticien hospitalier
émérite de psychiatrie de
l'enfant et de l'adolescent à
l'université Paris Descartes,
Psychanalyste et essayiste.

Les jurés



Danièle IKIDBACHIAN
Présidente du jury
Assistante sociale –
Secrétaire générale
d'Enfance Majuscule



Muriel ACHERY
Productrice artistique
et scénariste



Christine ASCOLI-BOUIN
Psychologue clinicienne



Patricia CHALON
Psychologue-psychothérapeute
Présidente d'Enfance Majuscule



Philippe LAMAISON
Artiste plasticien



Patrice ROMEDENNE
Journaliste



Jean-Pierre ROSENCZVEIG
Magistrat honoraire



Nicole TRICART
Inspectrice générale
honoraire de la Police
nationale



Ariane ORY-SAAL
Avocate
Présidente de la Commission
des Avocats d'Enfants des
Hauts-de-Seine



Claire BRISSET
Journaliste
Ancienne porte-parole de
l'UNICEF
Ancienne Défenseure des Enfants
Inspectrice générale honoraire
de l'Education nationale



Christophe PHILIPPE
Pédiatre et pédopsychiatre

« Nous aimons notre enfance,
nous y revenons,
nous la jugeons,
elle nous juge. »

Elie Wiesel

Les nommés

Catégorie jeunesse

GULLI, AVEC LES ENFANTS, CONTRE LE HARCÈLEMENT

Gulli
Laetitia Bertheuil
(avec les enfants)
Produit par Subliminal Pictures

TU DIS, TU STOPPES !

Canal +, Disney France, France
télévisions, M6, Gulli, TF1, TFX et
BayaM.
Franck SALOME, Nicolas SEDEL,
Fernando WORCEL
Produit par 2 MINUTES

Catégorie fiction

SIGNALEMENTS

France 2
Catherine Ramberg, Clément
Michel, Eric Metayer
Produit par And So On Media,
avec la participation de France
Télévisions

Catégorie documentaire tourné en France

AU CŒUR DU COLLÈGE

M6
Stéphane Gillot
Produit par Andrea Palis/ITV
studios France

ZONE INTERDITE ÉCRANS, SOMMEIL, ANXIÉTÉ : NOS ADOS EN DANGER !

M6
Karelle Ternier
Produit par VIVACE PROD/
PARAMONTI

« Dans les guerres,
ce ne sont peut-être pas les enfants
que l'on vise, mais c'est eux
que l'on tue. »

André Frossard

**LA FRANCE EN VRAI
ENFANTS ENFERMÉS**

France 3
Noémie Ninin et Sélim Benzeghia
Produit par Nova Production/
France Télévisions

**ET SI ON LEVAIT LES YEUX ?
UNE CLASSE FACE AUX ÉCRANS**

Public Sénat
Gilles Vernet
Produit par Wake Up Production

**HARCÈLEMENT SCOLAIRE,
NOS VIES D'APRÈS**

Canal 32
Cécilia Brès
Produit par Un film à la Patte

**LA FRANCE EN VRAI
INCESTE, UN HOMME EN COLÈRE**

France 3
Guy Padovani, Anaïs Enshaian
Produit par La voie lactée, avec la
participation de France Télévisions

INTERCEPTEURS

France TV Slash
Salim Keddouh ; Maxence Saugrain
Produit par Fédération Studio
France

**ENVOYÉ SPÉCIAL
JEUNES AIDANTS :
LES ENFANTS COURAGE**

France 2
Guillaume Barthélémy
Produit par Productions Tony Comiti

**LINDSAY, LA MÉCANIQUE DU
HARCÈLEMENT**

France 2
Félix Seger
Produit par Babel Doc – Together
Media, avec la participation de
France Télévisions

**LA FRANCE EN VRAI
MOURIR À 13 ANS**

France 3
Eric Ellena
Produit par France Télévisions/
France 3 Grand Est/French
Connection Films

**LA FRANCE EN VRAI
POUR QUE JUSTICE SOIT FAITE**

France 3
Olivier Chasle
Produit par Bleu Iroise/ France
Télévisions / France 3 Bretagne

**ZONE INTERDITE
SCANDALES ET DÉFAILLANCE DE L'ÉTAT :
LES DOSSIERS NOIRS DU HANDICAP**

M6
Esther Goldmann
Produit par Productions Tony Comiti

**L'HEURE D
UNE CHAMBRE À ELLE**

France 3
Lisa Monin
Produit par Babel Doc, avec la
participation de de France 3 Paris
Île-de-France, France Télévisions,
LCP-Assemblée nationale

**Catégorie
documentaire
tourné à
l'étranger**

**LE MONDE EN FACE
EMPRISE NUMÉRIQUE,
5 FEMMES CONTRE LES BIG 5**

France 5
Elisa Jadot
Produit par Babel Doc et Together
Media, avec la participation
de France Télévisions

**ENVOYÉ SPÉCIAL
FILS DE DJIHADISTES :
L'IMPOSSIBLE RETOUR**

France 2
Chris Huby, Guillaume Lhotellier,
Sébastien Eppinger
Produit par France Télévisions/
Yemaya Productions

**FUTURS CHAMPIONS,
LE PRIX DE LA GLOIRE**

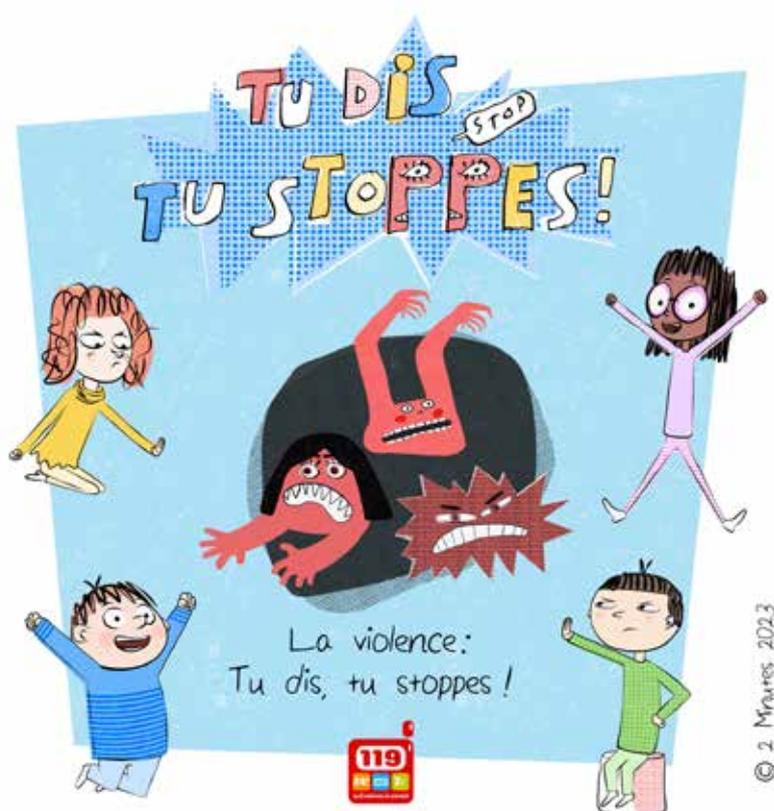
ARTE
Pierre-Emmanuel Luneau-Daurignac
Produit par Cinétevê/Estelle
Mauriac et Fabienne Servan
Schreiber

PÉDOCRIMINELS, LA TRAQUE

ARTE
Laëtitia Ohnona
Produit par MEMENTO/ARTE
G.E.I.E.

Les Lauréats

Catégorie Jeunesse



Mention

Tu dis, tu stoppes !

Auteurs / Réalisateur : Franck Salomé, Nicolas Sedel, Fernando Worcel
Production : 2 MINUTES
Diffusion : Canal +, Disney France, France télévisions, M6, Gulli, TF1, TFX et BayaM.

Ce programme jeunesse, par son humour et son discours inclusif, a particulièrement touché le jury qui a souhaité lui décerner une mention. Par l'intermédiaire d'un jeu de société qui par la répétition a une valeur pédagogique, il met en scène des situations concrètes, sur le thème des violences. Sa diffusion, sur de nombreuses chaînes, témoigne de leur engagement sur ces sujets.

Catégorie Documentaire tourné en France



Lindsay, la mécanique du harcèlement

Auteur/Réalisateur : Félix Seger
Production : Babel Doc – Together Media,
avec la participation de France Télévisions
Diffusion : France 2

À travers l'histoire de Lindsay, adolescente victime d'un harcèlement si violent qu'il l'a poussée au suicide, ce documentaire expose l'insupportable mécanisme de ce phénomène, et l'indigence des réponses apportées. La cruauté évoquée par différentes victimes et dévoilée par un long travail d'enquête, laisse un sentiment d'impuissance et d'injustice. Le



harcèlement peut se perpétuer via les réseaux sociaux de façon abominable au-delà de la mort, laissant anéanties les familles déjà endeuillées. Un

documentaire bouleversant, salué par le jury qui lui a décerné un prix à l'unanimité.



Au cœur du collège

Auteur/Réalisateur : Stéphane Gillot
Production : Andrea Palis/ITV studios France
Diffusion : M6

Cette série documentaire dépeint le portrait de ces nombreux collégiens aux parcours de vie emplis d'espoirs, d'enjeux et parfois de souffrances, au sein d'un collège Réseau d'Éducation Prioritaire (REP). En valorisant le droit à l'éducation et au respect, le corps enseignant de cet établissement accompagne ces jeunes en quête d'un avenir. À travers les diverses problématiques abordées, cet intéressant travail de terrain, filmé sur une année scolaire entière, a suscité l'intérêt du jury.

Mention ex aequo



LA FRANCE EN VRAI Enfants enfermés

Auteur·e·s/Réalisateur·trice·s :
Noémie Ninnin et Sélim Benzeghia
Production : Nova Production/
France Télévisions
Diffusion : France 3



En France, des milliers d'enfants et leurs familles sont aujourd'hui placés en centre de rétention avant d'être expulsés... Le récit de leur histoire met à nu la privation de liberté et l'inacceptable maltraitance institutionnelle, contraires au droit européen et à la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

Dénoncées factuellement, les conditions de vie dans ces zones de non-droit ont conduit à de nombreuses condamnations de la France par la CEDH. Ce reportage a particulièrement marqué les jurés.



Mention ex aequo



ZONE INTERDITE Scandales et défaillance de l'État : les dossiers noirs du handicap

Auteure/Réalisatrice : Esther Goldmann
Production : Productions Tony Comiti
Diffusion : M6

Aujourd'hui, en France, 30 000 enfants en situation de handicap et leurs familles sont laissés sans solution de prise en charge. Le travail d'investigation mené dans ce reportage diffusé à une heure de grande écoute, a permis de signaler de graves défaillances. Cette enquête journalistique, dont les révélations concrètes, chiffrées, documentées et incroyablement choquantes devraient contribuer à faire bouger les lignes administratives et éducatives. Il est ainsi démontré que le handicap est la première cause d'exclusion dans notre pays.

Catégorie Documentaire tourné à l'étranger



Prix ex aequo



Futurs champions, le prix de la gloire

Auteur/Réalisateur :
Pierre-Emmanuel Luneau-Daurignac
Production : Cinétévé/Estelle Mauriac
et Fabienne Servan Schreiber
Diffusion : ARTE

Ce documentaire d'une grande efficacité nous expose la situation de jeunes sportifs, quel que soit leur domaine, lorsque leur niveau peut les conduire à devenir des champions. Victimes de multiples maux, blessures physiques et psychiques, de pathologies cachées, ils sont soumis à des méthodes d'entraînements brutales, censées conduire à l'obtention de médailles...

La qualité des informations, des images et l'analyse des situations effectuées par des sportifs très au fait du contexte, indique la voie à suivre pour des changements indispensables au bien-être et à la protection de ces jeunes.

Prix ex aequo



Pédocriminels, la traque

Auteure/ Réalisatrice : Laëtitia Ohnona
Production : MEMENTO/ARTE G.E.I.E.
Diffusion : ARTE

Mené durant quatre ans, ce travail d'investigation titanesque autour de la pédocriminalité sous toutes ses formes rend compte de la gravité de la situation au niveau international. La multiplication des maltraitements infantiles, toujours plus effroyables, est d'une violence extrême. Ce documentaire démontre l'effort acharné des forces de l'ordre du monde entier, essayant de contrer les dérives du

développement technologique qui frappe de manière atroce à travers l'internet et le darknet. De par son caractère hautement informatif, « Pédocriminels, la traque » est un véritable outil de protection de l'enfance. Salué par un prix à l'unanimité, il nous rappelle l'urgence d'une nécessaire mise en place de véritables actions en la matière, de la part de nos politiques.

Mention



LE MONDE EN FACE Emprise numérique, 5 femmes contre les Big 5

Auteure/ Réalisatrice : Elisa Jadot
Production : Babel Doc et Together Media, avec la participation de France Télévisions
Diffusion : France 5



En suivant le combat de cinq femmes dans différents pays, ce documentaire met en évidence un enjeu de santé publique : l'emprise numérique collective, qui met en péril la sécurité des plus jeunes, créant dépendance et mal-être. Le cynisme des « Big

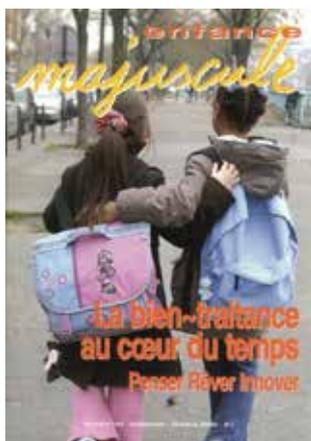
5 », ces cinq géants du web, y est implacablement rapporté. Ce travail pointe leur immense responsabilité et le mépris des politiques mises en place, de toute évidence insuffisantes, pour la protection des enfants.

Historique

Tant que notre société ne saura pas donner à l'enfant toute la place qu'il mérite, l'action constante d'Enfance Majuscule sera justifiée.

En tant qu'association, elle a trouvé racine dans le combat qu'a mené en 1936 Alexis Danan, journaliste, d'abord en repérant le lien de cause à effet entre les

« colonies pénitentiaires » pour enfants et les condamnations au bagne de Cayenne, maisons de



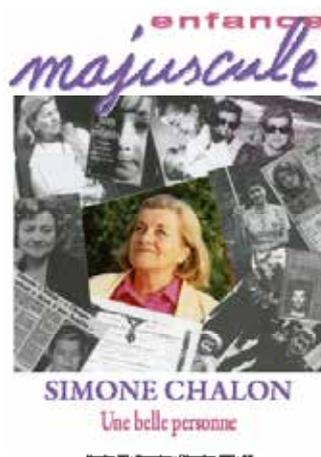
correction de sinistre mémoire. Il en a rapidement appelé à une protection de l'enfance sous la protection du public et a mené des actions où les citoyens dans leur ensemble auraient à cœur de protéger également « l'enfance malheureuse », selon le slogan d'alors, créé par les comités Alexis Danan : « l'enfant qui souffre n'a pas le temps d'attendre ».

De cet héritage est née l'Association Enfance Majuscule, qui depuis 1956 s'engage en tant que relais entre toute personne confrontée à une situation de maltraitance et les autorités chargées de protéger les enfants. Comment réconcilier avec la vie



des enfants, des adolescents ou des adultes dont l'histoire est liée à la maltraitance et sur lesquels l'impact traumatique laisse une empreinte durable ?

Depuis de nombreuses années, Enfance Majuscule a participé à tous les débats et toutes les actions en faveur de l'enfance. L'association est à l'écoute des enfants et des adultes en souffrance, confrontés de près ou de loin à la maltraitance et de toute personne vivant des situations à risques, dans un contexte familial ou extrafamilial difficile. L'anonymat de ceux qui le demandent est toujours respecté.



Composée de bénévoles d'horizons les plus divers, l'association étend ses actions en lien avec les organismes publics ou privés dédiés à la protection de l'enfance. Nous ne pouvons que constater la récurrence, la chronicité, la souffrance de cette enfance malheureuse, en dépit de dispositifs publics créés, sans affronter de façon cohérente les conséquences des actions qu'elles soient humaines, sociales ou politiques.



Nous pensons aux mineurs isolés étrangers pour lesquels les chausse-trappes administratives sont autant d'atteintes à leur histoire, leur dignité, leur équilibre, nous pensons aux violences institutionnelles inqualifiables, aux enfants handicapés écartés de la scolarité ordinaire, ainsi qu'aux violences quotidiennes vécues par des milliers d'enfants.

LA CONVENTION DES DROITS DE L'ENFANT

TEXTE ADAPTÉ AUX ENFANTS DÈS 10 ANS

La Convention a été adoptée par les Nations Unies (ONU) le 20 novembre 1989 pour protéger les droits des enfants dans le monde et améliorer leurs conditions de vie.

Article 1 – La définition de l'enfant

La Convention concerne tous les enfants. Si tu as moins de 18 ans tu es un enfant et tu es donc protégé par cette Convention.

Article 2 – Le droit à la non-discrimination

Cette convention doit être appliquée à tous les enfants sans aucune discrimination :

- Tu as le droit au respect de tes différences, que tu sois une fille ou un garçon, et quel que soit ton état de santé, ton origine ethnique ou sociale, ta langue, ta religion, tes opinions et ta nationalité.

- Tu as le droit à l'égalité, c'est-à-dire que les pays doivent respecter et protéger tes droits au même titre que tous les autres enfants.

Article 3 – Le droit au bien-être

1. Pour toutes les décisions qui te concernent, ton intérêt doit être pris en compte.

2. Les pays doivent te protéger et assurer ton bien-être si tes parents ne peuvent pas le faire pour toi.

3. Les pays doivent veiller à ce que toutes les institutions chargées de ton bien-être (école, police...) t'aident et te protègent efficacement.

Article 4 – Le droit d'exercer tes droits

Les pays doivent mettre en place toutes les mesures nécessaires pour te permettre d'exercer tous les droits qui te sont reconnus par cette Convention.

Article 5 – Le droit d'être guidé par tes parents

Les pays doivent respecter le droit et le devoir de tes parents de te guider et de te conseiller dans l'exercice de tes droits et le développement de tes capacités.

Article 6 – Le droit à la vie et au développement

1. Comme tous les enfants, tu as le droit à la vie et de ne pas être tué.

2. Les pays doivent veiller à ta survie et à ton bon développement en t'apportant tout ce dont tu as besoin pour ton développement.

Article 7 – Le droit à un nom et à une nationalité

1. Dès ta naissance, tu as le droit d'avoir un nom, un prénom et une nationalité. Avoir une nationalité te permet d'être accueilli et protégé par un pays. Tu as aussi le droit de connaître tes parents et de vivre avec eux.

2. Si tu n'as pas de nationalité, les pays doivent quand même respecter ton droit d'avoir un nom, un prénom et de vivre avec tes parents.

Article 8 : Le droit à la protection de ton identité

1. Les pays doivent protéger ton identité. Ils doivent t'aider à ne pas perdre ton nom, ton prénom, ta nationalité et tes relations avec tes parents.

2. Si tu es privé de ton identité, les pays doivent te protéger et t'aider à la récupérer aussi vite que possible.

Article 9 – Le droit de vivre avec tes parents

1. Tu as le droit de vivre avec tes parents, sauf si c'est contraire à ton intérêt et ton bien-être (si tu es victime de maltraitance, de négligence, etc.)

2. Si tes parents se séparent, tu as le droit de donner ton avis pour les décisions te concernant lors de leur séparation.

3. Si tu es séparé de tes parents, tu as le droit de les voir régulièrement, sauf si c'est contraire à ton intérêt et ton bien-être.

4. Tu as le droit de savoir où sont tes parents, (s'ils sont en prison, par exemple), sauf si c'est contraire à ton intérêt et ton bien-être.

« Les pays doivent veiller à ce que ton opinion soit prise en compte pour toutes les décisions importantes te concernant »

Article 10 – Le droit de retrouver ta famille

1. Si tu es dans un autre pays que tes parents, tu as le droit de quitter un pays et d'entrer dans un autre pour retrouver tes parents. Tes parents ont le même droit.

2. Si tu habites dans un autre pays que tes parents, tu as le droit de les rejoindre.

Article 11 – La protection contre ton enlèvement et ton déplacement vers un autre pays

1. Les pays doivent te protéger contre les risques d'enlèvement et de déplacement vers un autre pays.

2. En cas d'enlèvement, pour assurer ton retour auprès de tes parents, les pays doivent coopérer et travailler ensemble.

Article 12 : Le droit à la liberté d'opinion

1. Dès que tu es en âge d'avoir ta propre opinion, tu as le droit de donner ton avis sur toutes les décisions qui te concernent. Les adultes ont le devoir de prendre en compte ton opinion.

2. Les pays doivent veiller à ce que ton opinion soit prise en compte pour toutes les décisions importantes te concernant (décision devant le juge...).

Article 13 – Le droit à la liberté d'expression

1. Tu as le droit d'exprimer librement ton opinion. Tu as aussi le droit de rechercher et de recevoir des informations et de les retransmettre.

2. Ta liberté d'expression a certaines limites :

a. Tu dois respecter les droits et la réputation des autres ;

b. Tu ne peux pas mettre la société en danger.

Article 14 – Le droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion

1. Tu as droit à la liberté de pensée et de conscience, et tu peux pratiquer une religion.

2. Tes parents ont le droit et le devoir de te guider dans l'exercice de ce droit, en fonction de ton âge et de tes capacités.

3. Ta liberté de pratiquer une religion et d'exprimer tes convictions (ce que tu penses) a des limites :

a. Tu dois respecter les libertés et les droits des autres ;

b. Tu ne peux pas mettre la société en danger.

Article 15 – Le droit à la liberté d’association

1. Tu as le droit de créer des groupes avec d’autres enfants ou des adultes et de participer à des réunions sur des sujets ou des activités qui t’intéressent.
2. Ta liberté de réunion a des limites :
 - a. Tu dois respecter les libertés et les droits des autres ;
 - b. Tu ne peux pas mettre la société en danger.

Article 16 – Le droit à la protection de ta vie privée

1. Personne n’a le droit d’intervenir, sans raison légale, dans ta vie privée, c’est-à-dire ta vie avec tes parents et ton intimité. Ta maison, ton courrier ainsi que ton honneur et ta réputation font partie de ta vie privée et sont également protégés.
2. Les pays doivent créer des lois qui protégeront tous ces aspects de ta vie privée.

« [...] Ta maison, ton courrier ainsi que ton honneur et ta réputation font partie de ta vie privée et sont également protégés. »

Article 17 – Le droit à l’information

- Tu as le droit de recevoir des informations (média) diversifiées et justes :
- a. Les pays doivent veiller à ce que les médias (radios, télévisions, journaux...) transmettent aux enfants des informations utiles ;

b. Ils doivent favoriser le développement des connaissances et la compréhension des autres cultures ;

c. Ils doivent encourager la production de livres pour les enfants ;

d. Ils doivent encourager les médias à prendre en compte la culture et la langue des enfants venant de groupes minoritaires ;

e. Les pays doivent te protéger contre les informations qui pourraient être contraires à ton intérêt et ton bien-être.

Article 18 – La responsabilité de tes parents

1. Tes parents ont la responsabilité de t’élever et de veiller à ton bon développement.
2. Les pays doivent aider tes parents dans cette mission en créant des institutions et des services chargés de veiller à ton intérêt et ton bien-être.
3. Si tes deux parents travaillent, les pays doivent les aider à assurer cette responsabilité.

Article 19 – Le droit d’être protégé contre les mauvais traitements

1. Les pays doivent te protéger contre toutes les formes de mauvais traitements, que tu sois sous la garde de tes parents ou de toute autre personne. Tu as le droit d’être protégé contre la violence, l’abandon, la négligence, l’exploitation et la violence sexuelle.
2. Les pays doivent veiller à ce que tu ne souffres jamais de mauvais traitements. Mais si ça devait t’arriver, les pays devront prendre soin de toi.

Article 20 – Le droit à une protection même si tu n’as pas de famille

1. Si tu n’as plus de famille, ton pays doit te protéger et veiller sur toi.

« Si tu es contraint de quitter ton pays, tu as le droit d’être considéré comme réfugié. [...] »

2. Il t’apportera une protection de remplacement pour que tu ne sois pas seul.
3. Cette protection devra tenir compte de ton passé et de ta culture.

Article 21 – Le droit à l’adoption

Ton adoption ne sera autorisée que si elle favorise ton bien-être.

- a. Elle doit être acceptée et autorisée par les personnes qui veillent sur toi.
- b. Tu peux être adopté dans un autre pays que le tien, si c’est la meilleure solution pour toi.
- c. Si tu es adopté dans un autre pays, tu devras avoir les mêmes droits que si tu avais été adopté dans ton pays d’origine.
- d. Ton adoption ne devra pas être une occasion de faire gagner de l’argent aux personnes qui t’adoptent.
- e. Les pays travailleront ensemble pour que ton adoption soit encadrée par des institutions compétentes et responsables.

Article 22 – Les droits de l’enfant réfugié

1. Si tu es contraint de quitter ton pays, tu as le droit d’être considéré comme réfugié. Tu seras protégé par le droit international (des lois communes à tous les pays), et par cette Convention, que tu sois seul, avec tes parents ou d’autres adultes.

2. Les pays et les organisations internationales devront t’aider et veiller sur toi. Ils devront t’aider à retrouver tes parents et ta famille. Si ta famille n’est pas retrouvée, tu auras une protection de remplacement pour que tu ne sois pas seul.

Article 23 – Les droits de l’enfant handicapé

1. Si tu es handicapé, tu as le droit de mener la meilleure vie possible. Tu as le droit au respect de ta personne et de ta dignité. Tu as le droit à être traité de la même manière que les autres enfants, pour devenir le plus autonome possible et participer à la vie de ta communauté.
2. Les pays doivent reconnaître le droit des enfants handicapés de bénéficier de soins spéciaux et essentiels à leur bien-être.
3. Les pays doivent donc apporter une aide supplémentaire à tes parents. Cette aide sera, si nécessaire, gratuite afin de t’assurer le droit à l’éducation, à la formation, à la santé, à la rééducation, à l’emploi, aux loisirs, à l’intégration sociale, ainsi qu’à l’épanouissement personnel.
4. Les pays travailleront ensemble et échangeront toutes les informations utiles pour aider les enfants handicapés. Les pays en développement seront plus particulièrement aidés.

REMERCIEMENTS

.....
Nous espérons pouvoir retrouver l'année prochaine nos partenaires bienfaiteurs au cours d'une soirée à l'espace Landowski, comme nous en avons l'habitude depuis de nombreuses années :

Les bénévoles

L'équipe des bénévoles d'Enfance Majuscule, les membres du jury ainsi que notre coordinatrice de projets, **Eva Carrion**, travaillent toute l'année pour faire de ce prix un bel événement. **Qu'ils soient tous remerciés chaleureusement !**

Conception graphique :
Collectif Au fond à gauche
(Lanneau - Charzat)

La Mairie de Boulogne- Billancourt

Elle est l'appui historique de l'association et supporte avec bienveillance chacune de ses manifestations, grâce à une subvention, des locaux et surtout une grande implication. Enfance Majuscule trouve à Boulogne un point d'ancrage central qui lui permet de rayonner dans toute la France. C'est le soutien logistique de la Mairie qui a permis au premier prix média de se tenir à l'espace Landowski depuis 2013.

Paul Boulangerie

Cette année, Paul Boulangerie s'engage à nos côtés pour contribuer à la réussite du Prix Média Enfance Majuscule.

Majuscule

Appartenant à la société Alkor, la marque Majuscule permet à Enfance Majuscule de bénéficier d'un soutien matériel et/ou financier, dans le cadre de l'organisation de ses événements et de la promotion de ses diverses actions de sensibilisation et d'information, tel que le Prix Média.

Air productions

Grâce au talent et à la générosité des Maestros et de Air productions («N'oubliez pas les paroles », France 2) Enfance Majuscule est soutenue dans tous ses projets.

Agence MCD promotion

Spécialisée dans la production et l'organisation d'événements dont le gala d'Enfance Majuscule, l'agence MCD est également un soutien majeur de l'association depuis de très nombreuses années.

Renaissance Paris Nobel Tour Eiffel

Depuis 2021, le Renaissance Paris Nobel est un partenaire précieux. Il accueille au sein de son somptueux établissement le Jury du Prix Média Enfance Majuscule, dans le cadre de ses délibérations.

Angelina

C'est avec une immense générosité que Christophe Appert, chef pâtissier exécutif de la Maison Angelina, met ses talents culinaires au service de la protection de l'enfance, lors de la soirée du Prix Média Enfance Majuscule. Nous lui en sommes très reconnaissants.

L'ASSOCIATION ENFANCE MAJUSCULE

Une association, relais entre personnes confrontées à la maltraitance et autorités chargées de protéger les enfants. Elle est impliquée dans des actions d'information ou de prévention et présente en justice aux côtés des victimes.

Un site : www.enfance-majuscule.fr

Un site internet, qui permet d'être au plus près de l'actualité, mais aussi de développer des dossiers de fond, de restituer les avancées en matière de protection de l'enfance et de faire part de toutes les actions d'Enfance Majuscule.

CONTACTEZ-NOUS :

2, rue des Longs Près

92 100 Boulogne-Billancourt

06 38 10 54 23

contact@enfance-majuscule.fr

Soutenez-nous, faites un don par chèque à Enfance Majuscule

Enfance Majuscule - 2, rue des Longs Près - 92 100 Boulogne-Billancourt

Nom :

Adresse :

Mail :

Par virement via HelloAsso

